

Score, toujours pas d'accord

Vendredi, 05. avril 2019

De: Interview Services Publics



Photo Eric Roset

Sous la pression des syndicats, le Conseil d'Etat prolonge les discussions sur la nouvelle grille salariale. Le projet sur la table entraînerait des pertes pour les métiers manuels.

Où en est le projet Score ?

David Andenmatten – En mars 2018, la commission sur le personnel de l'Etat au Grand Conseil avait demandé l'ouverture de nouvelles négociations sur le projet de nouvelle grille salariale Score (Système compétence, rémunération, évaluation) avec les représentants du personnel. Les syndicats et associations professionnelles membres du Cartel intersyndical avaient en effet dénoncé le projet déposé en octobre 2017 par le Conseil d'Etat. Les discussions sur Score ont donc commencé le 30 août 2018. Le Conseil d'Etat voulait imposer un calendrier très serré: fin de la procédure de consultation en avril 2019, dépôt du projet de loi en mai et entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale dès 2020. Le Cartel a refusé cette précipitation. Les données à notre disposition restent lacunaires, et il n'est pas possible d'informer le personnel dans ces conditions. Devant notre résistance, l'exécutif a convenu de continuer les discussions et repoussé l'entrée en vigueur de Score à 2021. Cela détend un peu l'atmosphère. Les enjeux liés au projet de ce nouveau système salarial pour la fonction publique sont très élevés. 45 000 salarié-e-s de l'Etat et d'établissements publics autonomes sont concerné-e-s. Or le projet actuel du Conseil d'Etat impliquerait une baisse de salaires pour des milliers d'entre eux/elles. Le Cartel refuse toute baisse des revenus. La proposition aujourd'hui sur la table est donc inacceptable et doit être corrigée.

Est-il possible de chiffrer les gains et les pertes pour les salarié-e-s ?

Le projet de grille salariale fourni par l'exécutif contient tellement de subtilités que nous n'arrivons pas à calculer toutes les conséquences pour l'ensemble des métiers. À l'intérieur de la fonction infirmière, il y aura par exemple 4 à 5 sous-catégories. Pareil pour les aides-soignantes.

Ce qui est clair, c'est que les pertes salariales seront importantes pour les métiers manuels ainsi que pour le personnel administratif. Nous avons calculé, par exemple, qu'une partie du personnel de nettoyage des Hôpitaux universitaires de Genève (les agents propreté-hygiène 2) perdrait 7760 francs par an.

Pour ces nettoyeurs/-euses, le blocage des salaires durant huit ans – pour les aligner sur Score – pourrait entraîner une perte cumulée allant jusqu'à 194 000 francs sur l'ensemble de l'activité professionnelle.

Peu d'informations filtrent sur les négociations en cours...

Le Conseil d'Etat applique une drôle de politique. D'un côté, il exige des organisations du personnel que le contenu des discussions reste confidentiel. En même temps, il fait de la publicité pour Score, par exemple sur le site intranet des HUG.

Du côté du SSP, notre position est claire: il n'est pas possible de représenter le personnel sans être transparent. Dès que nous détenons une information importante, nous la communiquons aux salarié-e-s.

À l'hôpital, nous avons dénoncé les attaques sur les bas salaires dans un tract. Cela nous a valu des attaques du Conseil d'Etat, qui nous a accusé de non-respect de la confidentialité. En raison de notre position, l'exécutif nous dissimule aussi certaines informations. C'est problématique.

Quelles sont les caractéristiques de la nouvelle grille salariale ?

Score a été élaboré par GFO, un mandataire privé, en collaboration avec l'Office du personnel de l'Etat.

Le projet dévoilé par l'exécutif reste opaque. Les critères retenus pour classer les fonctions ne sont pas très cohérents.

Ce qui est clair, c'est que la grille salariale qui nous a été soumise augmente les écarts salariaux. Globalement, elle favorise les cadres, tout en dévalorisant les métiers manuels ou peu qualifiés.

Le Conseil d'Etat prétend que personne ne verra son salaire baisser. C'est sans compter que les salarié-e-s couvert-e-s par l'actuel système de verront leur salaire bloqué – ils/elles ne toucheront plus d'annuité – durant plusieurs années, jusqu'à ce que leur revenu soit aligné sur la nouvelle grille. Cela induira des pertes salariales très importantes !

Score introduit aussi une division au sein des métiers. Aujourd'hui, une aide-soignante touche le même traitement, qu'elle travaille dans un EMS, aux HUG ou dans les soins à domicile. Avec la nouvelle grille, il sera possible de créer des sous-fonctions et multiplier les différences. La notion de métier va s'affaiblir.

Score s'attaque aussi à toute une série d'indemnités. Celles qui sont versées pour le travail du soir, de nuit et le week-end seraient par exemple diminuées de moitié.